

PES Parcours P4/P6

INITIATION A LA RECHERCHE EN EDUCATION

Cadrage 2020 - 2021

Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, (MENESR) 28/10/2015 : « pour les titulaires d'un master hors MEEF, on précisera que le mémoire demandé [...] est un élément essentiel d'individualisation de la formation. Si le fonctionnaire stagiaire le souhaite, le mémoire peut s'intégrer totalement dans les modalités et les attendus du mémoire de master MEEF. Dans tous les autres cas, il prend la forme d'un écrit scientifique réflexif. Il prend alors appui sur des compétences et connaissances acquises dans le cursus précédent [...] mais dans un cadre professionnel renouvelé. Il répond à des objectifs nouveaux et tend à valider des compétences nouvelles »

« Pour les dispensés de titre [...] la commission ajustera au cas par cas »

1. Contexte et orientation

Les stagiaires de ce parcours, titulaires d'un master (ou d'un titre équivalent ou supérieur) hors MEEF, doivent produire, comme tous les stagiaires, un « travail scientifique réflexif - TSR par la suite » (MENESR). Ce TSR a pour objectif de former les stagiaires à la recherche en éducation.

Les stagiaires pourront travailler dans le cadre d'une initiation à la recherche spécifique à leur parcours ou bien intégrer un séminaire existant en PE/PLC/PLP/EE si cela s'avère possible dans le cadre de l'alternance et si les effectifs de ces séminaires le permettent.

Les stagiaires travailleront à partir d'une problématique de recherche transversale reposant sur une situation pédagogique ou éducative.

2. Modalités de réalisation

- **Production attendue et évaluation**

Ce TSR donnera lieu à la production d'un écrit scientifique de 30 pages minimum, soutenu en fin d'année devant un jury (cf. composition du jury).

Cet écrit rend compte du travail, de son élaboration à sa mise en œuvre. Il devra présenter : 1) un cadre théorique défini par une problématique et une bibliographie ; 2) la nature du TSR, ses objectifs, son sens et ses justifications au regard des programmes, du niveau de la classe, de son organisation pédagogique, de ses spécificités éventuelles, du contexte de l'école ; 3) les hypothèses sur lesquelles se fonde ce TSR, les sources (auteurs et textes de référence) susceptibles de l'étayer et de l'orienter ; 4) l'analyse du TSR : explicitation des écarts entre conception et mise en œuvre, vérification des hypothèses qui ont présidé à sa conception (confirmées ou infirmées) ; 5) la conclusion provisoire dégagée : les savoirs et compétences professionnels développés.

Le jury apprécie la pertinence et la qualité du travail fourni, le respect des attendus méthodologiques, le degré d'investissement du stagiaire dans le TSR, ses qualités de communication et d'expression écrites et orales.

- Encadrement assuré par l'INSPE

Cet écrit scientifique pourra permettre une collaboration avec les laboratoires, les équipes et/ou les projets de recherche locaux et identifiera les compétences du référentiel mobilisées. Il favorisera la collaboration entre stagiaires des différentes options du MEEF (PE/PLC/PLP/EE).

Il pourra, en fonction des ressources locales, porter sur un ou plusieurs thèmes et être piloté par un ou plusieurs enseignants-chercheurs. Dans tous les cas, le suivi sera assuré par un/une enseignant(e) spécialiste de la thématique proposée ; cet(te) enseignant(e) assurera les apports sur la méthodologie de l'écrit scientifique. Un TSR peut être rédigé à plusieurs (trois au maximum).

- Mise en forme du mémoire

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'INSPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers (+ logos institutionnels), titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
- Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

3. Organisation

- Calendrier

Septembre : le/la stagiaire se voit présenter l'ensemble des séminaires recherche existants et l'écrit scientifique spécifique à son parcours : « initiation à la recherche en éducation ».

1) Si le/la stagiaire fait le choix d'intégrer le parcours spécifique P4/P6:

S3 : 10h00, conception, mise en place, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

S4 : 10h00, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

2) Si le/la stagiaire fait le choix d'intégrer un séminaire existant, il doit justifier son choix en soumettant un document au porteur du séminaire. En cas d'acceptation, les modalités d'intégration seront discutées avec le porteur du séminaire.

A la fin du **Semestre 3** : le stagiaire, quel que soit son choix, transmet **un écrit intermédiaire** à son directeur de TSR. Cet écrit intermédiaire rend compte de l'ébauche de la problématique du TSR et des éléments de bibliographie. Cet écrit intermédiaire permettra en outre de clarifier les objectifs et la nature du TSR.

- Date de remise

La date de remise de la version définitive du TSR est fixée selon le calendrier académique et sera précisée au cours du premier semestre par les porteurs des TSR : dépôt sur l'ENT en version PDF (un seul fichier).

Le volume du dossier : 30 pages minimum (hors bibliographie et annexes).

Les TSR P4/P6 peuvent être réalisés individuellement ou collectivement (de un à trois étudiants). Le cadrage tient compte de cette différence de réalisation.

4. Modalités de soutenance et d'évaluation

- Le jury

Le jury de soutenance se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'INSPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant INSPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*).

- Durée de l'oral

La durée de l'oral est fonction des conditions de réalisation du TSR :

1. Dans le cas d'un écrit collectif, l'oral est de 5mn par stagiaire, suivi de 20 mn de questions-réponses.
2. Dans le cas d'un écrit individuel, l'oral est de 10mn, suivi de 15 mn de question-réponses.

L'exposé doit permettre au jury de se faire une idée de la contribution de chaque participant à la réalisation de l'écrit scientifique réflexif

5. Barème

- **13 points pour l'écrit**
 - Pertinence et clarté de la problématique de recherche (2 points)
 - Qualité des apports théoriques et revues de travaux (3 points)
 - Clarté de la démarche de recherche (2 points)
 - Résultats et analyses (4 points)
 - Qualité de l'écrit et respect du cahier de charges quant à la forme de l'écrit fourni (2 points)
- **7 points pour l'oral de soutenance**
 - Mise en relief des travaux réalisés, l'exposé n'est pas une restitution à l'identique de la production écrite
 - Capacité de synthèse, cohérence et registre de langage oral
 - Qualité de la présentation (supports utilisés, respect et gestion du temps de présentation)
 - Échange avec le jury, capacité à argumenter.
 - Explication des apports du travail réalisé au développement professionnel